

PARTENARIAT

Estivales Lagorre

14 juillet - 15 août 2022

Expositions d'art à **Seix** (09)



www.estivaleslagorre.fr
contact@estivaleslagorre.fr

Le peintre René Gaston-LAGORRE (1913-2004) a vécu dans le village de SEIX où il a organisé pendant 5 décennies des expositions de peinture ouvertes à d'autres artistes. Les ESTIVALES LAGORRE rendent hommage à ce peintre en exposant chaque été, dans le village, des peintres et d'autres artistes plasticiens.

L'association ESTIVALES LAGORRE, créée en Octobre 2021, est désormais en charge de l'organisation de cette manifestation ; elle compte déjà une cinquantaine de membres.

Elle est présidée par Charles BIROS, membre fondateur de la manifestation, lui-même peintre et figure locale du Couserans.

La situation géographique et l'histoire de SEIX (« Les Chemins de La Liberté ») motivent notre ambition de faire de cette manifestation un EVENEMENT TRANSPYRENEEN réunissant en particulier artistes Ariégeois, Espagnols et Andorrans.

Afin de pouvoir accueillir les plus grands artistes et leur offrir des conditions d'exposition du niveau requis, nous devons équiper nos salles d'exposition en éclairages et systèmes d'accrochage.

Les ESTIVALES LAGORRE veulent associer les entreprises, artisans et commerces locaux à la réussite de ces manifestations, et notamment au maintien de la gratuité d'accès pour tous.

Votre soutien est nécessaire ; il est pour nous précieux et nous vous en remercions par avance.

Grâce à lui

- Vous vous engagez en faveur de la vie artistique locale
- Vous soutenez la poursuite et le développement des Estivales
- Vous encouragez fortement leur organisation.

VOTRE SOUTIEN

1. Cotisation : membre actif

La cotisation annuelle a été fixée à 15 €

2. Don personnel

Le montant des dons personnels est libre.

Les dons bénéficient d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66% (dans la limite de 20%) du revenu imposable.

Un reçu fiscal individuel est délivré pour chaque don.

Par exemple : un don de 100 € donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 € (soit un coût réel de 34 €).

3. Mécénat d'entreprise

Le montant des dons de mécénat est libre.

Les dons de mécénat bénéficient d'une réduction d'impôt de 60% du montant versé.

Par exemple : un don de 1.000 € donne droit à une réduction d'impôt de 600 € (soit un coût réel de 400 €).

ASSOCIATION ESTIVALES LAGORRE

Votre cotisation, accompagnée du présent bulletin d'adhésion, peut être

- remise à notre trésorier, Christian RIEU de PEY,
- ou adressée au siège de l'Association :
Hôtel de Ville – 3 place Pierre Gaston-Tourelle – 09140 – SEIX

Montant versé.....

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Mail.....

Tél.....